

LE PETIT VINCELAIS

Janvier 2026



Rédigé par : Isabelle Bouxin, Julie Guillotin, Martine Laforge, Wladimir Lentzy, Evelyne Rietsch

Maquette : Evelyne Rietsch

**Mesdames et Messieurs,
Chères Vincelaises, chers Vincelais,**

En ce début d'année 2026, je vous adresse tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite.

Après dix-huit années d'engagement au service de notre commune, dont un mandat en qualité de maire, j'ai pris la décision de ne pas me représenter aux élections municipales de mars 2026. Cette décision, longuement mûrie, repose sur des considérations strictement personnelles.

Exercer la fonction de maire est une mission exigeante, passionnante et profondément humaine. Ce mandat aura été une aventure riche de rencontres, de projets partagés et de décisions parfois complexes, toujours guidées par l'intérêt général et le souci du bien commun.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux Vincelais pour la confiance qu'ils m'ont accordée au fil de ces années, ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs. Rien n'aurait bien entendu été possible sans l'engagement sans faille de mes adjoints : notre regretté Alain Cloysil, figure marquante de notre commune que nous n'oublierons jamais ; Martine Laforge, gestionnaire d'une grande rigueur et vice-présidente représentant Voinsles auprès de la Communauté de communes ; Sophie Deswarte, technicienne expérimentée aux compétences multiples ; ainsi que Claude Brunier, précédé par Naceur Lahridi, tous deux référents sécurité aux missions transversales. Derrière cet exécutif, une équipe d'élus dynamiques et persévérants a été un soutien constant. Je souhaite les en remercier très chaleureusement.

Je tiens également à remercier tout particulièrement Laëtitia Hanotelle et Tiago Martins, nos deux agents communaux, pour la qualité de leur travail, leur professionnalisme, leur dévouement et leur disponibilité. Ce fut un réel plaisir de collaborer avec eux.

C'est avec le sentiment du devoir accompli, au mieux de nos possibilités, et avec confiance en l'avenir de notre village que je vous présente le dernier *Petit Vincelais* de cette mandature.

Vous y découvrirez notamment un article consacré à la future salle polyvalente, équipement structurant

qui permettra d'accueillir de nouveau, dans des conditions dignes, les événements communaux, les activités associatives — communales et extra-communales — ainsi que les familles souhaitant organiser des événements privés.

Récemment, plusieurs initiatives ont également vu le jour, en réponse aux attentes et aux propositions de certains habitants : l'aide financière accordée aux familles dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs de Rozay-en-Brie, ou encore la mise en place d'une collecte des sapins de Noël avec mise à disposition du broyage pour les Vincelais. Je vous en laisse découvrir le détail dans les pages qui suivent.

Ce numéro est aussi l'occasion de revenir sur les aides accordées aux jeunes Vincelais, l'éclairage public, le pique-nique au verger, les paniers garnis offerts à nos Aînés, le travail de la commission écocitoyenne, les manifestations dédiées aux élèves du RPI, la fête du village 2025, ainsi que les informations pratiques relatives aux élections du mois de mars et les rappels des bons usages nécessaires au confort et au respect de tous.

Vous trouverez également un point détaillé sur les actions engagées pour l'entretien et la réhabilitation de notre patrimoine. Afin que le devoir de mémoire conserve tout son sens, un focus particulier a été consacré, à l'occasion de la commémoration du 11 novembre, à l'histoire de notre monument aux morts remis en valeur.

Enfin, ce bulletin vous permettra de prendre connaissance de l'actualité de la Communauté de communes et des modalités de l'adhésion à la SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement), qui garantira à l'avenir une gestion plus maîtrisée des réseaux et des coûts liés à l'eau potable pour Voinsles.

Par souci de respect strict de la réserve préélectorale, l'échange citoyen n'a pas été reconduit en ce début d'année. J'espère toutefois avoir le plaisir de vous retrouver lors d'un prochain événement convivial au printemps ou à l'occasion d'une future commémoration.

Je vous souhaite une agréable lecture.

**Evelyne Rietsch
Maire de Voinsles**



Comme annoncé dans le dernier Petit Vincelais, le bureau *Terres et Toits* a été désigné en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) par délibération du 18 février 2025 afin d'accompagner la commune dans le projet de création de la future salle polyvalente.

La consultation, lancée selon une procédure adaptée, pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre a abouti à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, approuvé par délibération du 30 juin 2025. A l'issue de cette procédure, le pouvoir adjudicateur a retenu la proposition de l'agence SAMMEN, architecte à Paris, mandataire du groupement.

Par délibération du 6 novembre 2025, le Conseil municipal a autorisé, d'une part, le dépôt d'une demande de contrat rural auprès du Département et de la Région pour un montant de 350 000 € et d'autre part, le dépôt d'une demande d'une subvention d'Etat (DETR) à hauteur de 300 000 €.

Cette même délibération a également permis de solliciter l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) sur la faisabilité financière du projet, avis requis dans le cadre de la demande de contrat rural.. Après examen des comptes communaux de 2022 à 2024 qui traduisent une situation financière excellente au regard des principaux agrégats financiers, un avis favorable a été donné par la DDFIP début janvier 2026.

Le projet se situe actuellement au stade de l'avant-projet sommaire (APS). Une fois l'avant-projet détaillé (APD) validé, la demande de permis de construire pourra être déposée.

AIDE FINANCIERE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

Depuis plusieurs années, la commune de Voinsles accorde une aide financière aux familles dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs de Lumigny-Nesles-Ormeaux. Cette aide correspond à la prise en charge de la différence entre le tarif « non conventionné » et le tarif appliqué aux habitants de Lumigny-Nesles-Ormeaux, en fonction des revenus du foyer.

Pour bénéficier de cette aide, les familles concernées doivent transmettre au secrétariat :

- les factures acquittées,
- un justificatif de revenus,
- un relevé d'identité bancaire (RIB).

Depuis le 30 juin 2025, et à la suite des demandes formulées par plusieurs foyers Vincelais, ce dispositif a été étendu aux familles utilisant l'accueil de loisirs de Rozay-en-Brie. L'aide couvre la différence entre le tarif « hors commune » et le tarif appliqué aux Rozéens, calculé en fonction du quotient familial.

Dans ce cas, les familles doivent fournir au secrétariat :

- les factures acquittées,
- un justificatif de quotient familial délivré par la CAF,
- un RIB.



Les demandes d'aide doivent être déposées avant le 30 septembre suivant l'année scolaire concernée.

■ SDESM

Chaque année, au mois de juin, dans le cadre des plans annuels du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne), auquel la commune est adhérente, est élaboré le programme de travaux d'éclairage public de l'année suivante. Après réception de l'avant-projet, le Conseil municipal délibère en décembre afin de retenir les opérations à réaliser, notamment en fonction de leur coût.



Pour l'année 2026, les travaux programmés sont les suivants :

- le remplacement des armoires électriques de Villeneuve-la-Hurée et du Breuil ;
- la création d'un point lumineux allée de la Visandre ;
- le remplacement des anciennes lampes par des équipements LED rue de la Libération et au Breuil.

Le passage en LED à Villeneuve-la-Hurée sera, quant à lui, réalisé en 2027.

■ PANIERS GARNIS DES ANCIENS

Au mois de décembre, les élus ont confectionné le traditionnel panier garni à destination des aînés Vincelais âgés de 70 ans et plus. Ces colis, composés de produits locaux, ont été distribués à domicile par les membres du Conseil municipal aux personnes qui le souhaitent, dans un esprit de proximité et de convivialité.

Les paniers garnis comprenaient les produits suivants :



- Association de parents d'élèves « *Arcem Lutins* » : sablés faits maison
- *Peau de Miel* : bonbons au miel et savon
- *Chocolaterie Gauffillier* : chocolats
- *JM Les Abeilles* : pains d'épices
- *Ferme du Grand Balleau – Terre de Brie* : pétillant de rhubarbe
- *À fl'aur de peau* : bouillottes
- *Au Jardin de Caroline* : fleurs

La commune remercie chaleureusement l'ensemble des producteurs et partenaires locaux pour leur contribution à cette initiative, qui témoigne de l'attention portée à nos aînés et du soutien apporté aux acteurs du territoire.

■ AIDES - SOUTIEN AUX JEUNES VINCELAIS

Depuis plusieurs années, la commune accompagne les jeunes Vincelais et leurs familles grâce à plusieurs dispositifs d'aides financières. Ces mesures visent à encourager l'éducation, la mobilité et l'épanouissement des jeunes.

► Aides aux voyages scolaires

100 € par enfant et par année scolaire sont accordés aux collégiens et lycéens participant à un voyage scolaire organisé par leur établissement.

► Aide au permis de conduire

Afin de favoriser l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes, la commune propose une aide pour le passage du permis de conduire, pour les jeunes de moins de 20 ans résidant à Voinsles :

- 200 € pour le permis en conduite accompagnée
- 140 € pour le permis traditionnel



Ces dispositifs traduisent la volonté de la municipalité de soutenir concrètement la jeunesse, en allégeant les charges des familles tout en encourageant la mobilité et la participation scolaire.

INFORMATIONS PRATIQUES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

À l'occasion des élections municipales de mars 2026, le mode de scrutin applicable aux communes de moins de 1 000 habitants a évolué à la suite de la loi du 21 mai 2025. Cette réforme modifie sensiblement les modalités de vote.

Désormais, l'élection se déroule exclusivement sur la base de listes complètes. Ces listes doivent obligatoirement être paritaires, avec une alternance stricte entre femmes et hommes. Le panachage, qui permettait auparavant d'ajouter ou de supprimer des noms sur un bulletin de vote, est supprimé. **Tout bulletin modifié sera donc considéré comme nul.**



Pour la commune de Voinsles, 15 sièges sont à pourvoir au Conseil municipal. Les listes de candidats devront comprendre au minimum 13 noms et au maximum 17. Les candidats inscrits au-delà des 15 sièges à pourvoir constitueront une réserve, destinée à pallier d'éventuels départs ou vacances de mandat en cours de mandature.

Pour être électeur, il convient d'être de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne résidant en France, d'être majeur au plus tard la veille du scrutin et de jouir de ses droits civils et politiques.

L'inscription sur les listes électorales peut s'effectuer en ligne, via le site officiel www.service-public.fr, jusqu'au 4 février 2026, ou en mairie, sur place ou par courrier, jusqu'au 6 février 2026, au moyen du formulaire Cerfa n°12669*02. Les électeurs devront fournir une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Il est par ailleurs possible de vérifier à tout moment sa situation électorale sur le site www.service-public.fr.

En cas d'empêchement le jour du scrutin, chaque électeur peut établir une procuration au profit d'un autre électeur. Depuis peu, cette démarche peut être réalisée de manière entièrement dématérialisée, sous réserve de disposer d'une identité numérique certifiée France Identité. Il demeure toutefois possible d'effectuer la démarche de façon plus classique, soit en ligne, soit en complétant un formulaire papier (Cerfa n°14952*03), qui devra ensuite être validé par un déplacement auprès d'un commissariat de police, d'une brigade de gendarmerie ou d'un consulat.

ADHESION AU SIAEPA



Le 2 avril 2025, la proposition de loi visant à supprimer le transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » a été définitivement adoptée par le Sénat en seconde lecture. La loi du 11 avril 2025, qui en découle, assouplit les modalités de gestion de ces compétences et modifie en partie le cadre juridique existant.

À ce jour, la commune de Voinsles dispose de l'ensemble des compétences en matière d'alimentation en eau potable, à l'exception :

- du transport de l'eau potable, transféré depuis le 25 septembre 2014 au Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Tournan-en-Brie (SMIAEP) ;
- du contrôle de l'assainissement non collectif, assuré depuis le 3 février 2004 par la Communauté de communes des Sources de l'Yerres, puis repris par la Communauté de communes du Val Briard lors de la fusion intervenue en 2017.

La délégation de service public (DSP) liant la commune au délégataire Suez, en vigueur depuis le 24 janvier 2011, est arrivée à échéance le 31 décembre 2025. À cette date, trois solutions étaient envisageables :

- la signature d'un avenant d'un an avec Suez ;
- la passation d'un nouveau marché ;
- l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de La Houssaye-en-Brie (SIAEPA).

Ce syndicat regroupe déjà 9 communes de la Communauté de communes du Val Briard : La Houssaye-en-Brie, Crèvecœur-en-Brie, Marles-en-Brie, Les Chapelles-Bourbon, Bernay-Vilbert, Châtres, Mortcerf, Le Plessis-Feu-Aussoux, Neufmoutiers-en-Brie, et a été rejoint par Courtomer au 1er janvier 2026.

L'adhésion au SIAEPA présentant de réels avantages — mutualisation des moyens administratifs et techniques, amélioration de la gestion patrimoniale des réseaux, renforcement de la capacité de négociation — la commune a sollicité son intégration par délibération du 30 juin 2025, puis a officiellement entériné cette adhésion par délibération du 25 septembre 2025.

L'année 2026 constitue une année de transition, durant laquelle le SIAEPA procédera à une évaluation précise du coût réel de la distribution de l'eau potable. À ce stade, le prix de l'eau restera inchangé. Une harmonisation progressive de la tarification entre les communes membres sera mise en œuvre sur une période estimée entre six et huit ans.

Pour les usagers de Voinsles, un changement interviendra toutefois concernant la périodicité de facturation, qui passera d'un rythme trimestriel à un rythme semestriel :

→ juin : facturation sur relevé réel

→ décembre : facturation sur estimation

■ VERGER COMMUNAL

À l'approche de la Sainte Catherine – le moment où “tout arbre prend racine” – les amis du verger se sont attelés à sa cure de rajeunissement.

Les pêchers, qui n'avaient pas survécu, ont laissé place à de nouveaux arbres fruitiers : abricotiers, nashis et pluots (hybride abricot/prune) ont été plantés pour enrichir la diversité du verger. Les petits fruitiers, tels que cassissiers, framboisiers et casseilles, ont été installés autour de la table de pique-nique, tandis que la vigne a été plantée pour pouvoir s'enrouler et grandir autour des piques.



Chaque arbre et arbuste a été choisi avec minutie, afin de garantir leur résistance à notre terre et leur adaptation à notre climat local.

Cette culture des arbres fruitiers est à la fois gratifiante et savoureuse. D'ici peu, nous devrions pouvoir profiter des fruits du verger, et qui sait, peut-être partager ensemble une belle tarte aux pommes l'année prochaine.

REALISATIONS

ISOLATION DE LA MAIRIE



Dans le cadre de la politique de maîtrise des dépenses énergétiques, la commune a entrepris en juin 2025 des travaux d'isolation au premier étage de la mairie, correspondant au gîte communal. Ce bâtiment, qui abrite la mairie au rez-de-chaussée, le gîte au premier étage et les archives au grenier, bénéficie ainsi d'une meilleure isolation thermique, contribuant à réduire les coûts de chauffage et à améliorer le confort des occupants. Parallèlement, des travaux d'installation et de modernisation de la VMC ont été réalisés, garantissant une ventilation efficace et saine dans l'ensemble du bâtiment.

Travaux réalisés par l'entreprise *Roatis Rénovation*.

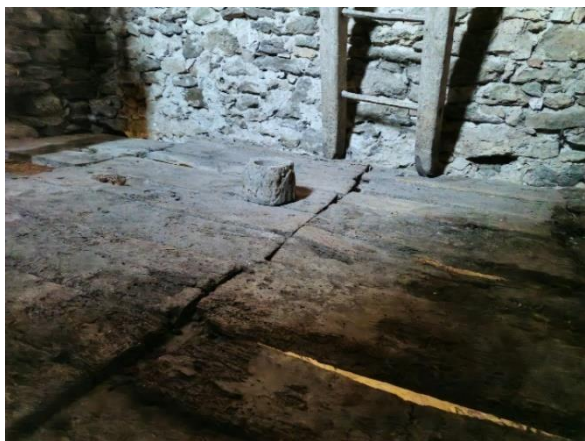
Coût global	22 080 €
Subvention d'Etat DETR	12 880 € (70 % du HT)
FCTVA	3 820 €
Reste à charge	6 580 €

EGLISE SAINT-MARTIN

Afin de préserver l'église Saint-Martin de Villeneuve-la-Hurée et de protéger son intérieur, des grilles de protection ont été installées pour prévenir l'intrusion des pigeons. Parallèlement, un nettoyage approfondi, incluant l'élimination des fientes, a été réalisé, contribuant à la conservation et à l'entretien de ce patrimoine communal.

Travaux réalisés par l'entreprise *Olivier Girbal*.

Coût global	7 914 €
FCTVA	1 298 €
Reste à charge	6 616 €



ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de l'amélioration du réseau d'éclairage public, plusieurs travaux ont été réalisés récemment. Un nouveau point lumineux a été créé avec extension du réseau aérien rue de l'Orme.



Par ailleurs, cinq autres points lumineux ont été installés afin de renforcer la sécurité et le confort des habitants :

- Rue de l'Orme : 1 point lumineux
- Rue de l'Yerres : 2 points lumineux
- Résidence des Lilas : 2 points lumineux

Ces aménagements contribuent à un éclairage plus homogène et à la sécurisation des voies communales.

Coût global prévu	8 958 € TTC
Coût global réalisé	5 273,15 € TTC
Subvention du SDESM	1 554,14 €
FCTVA	865 €
Reste à charge	2 854,01 €

REHABILITATION DU MONUMENT AUX MORTS, DE LA PLAQUE DES SOLDATS ANGLAIS ET DES TOMBES

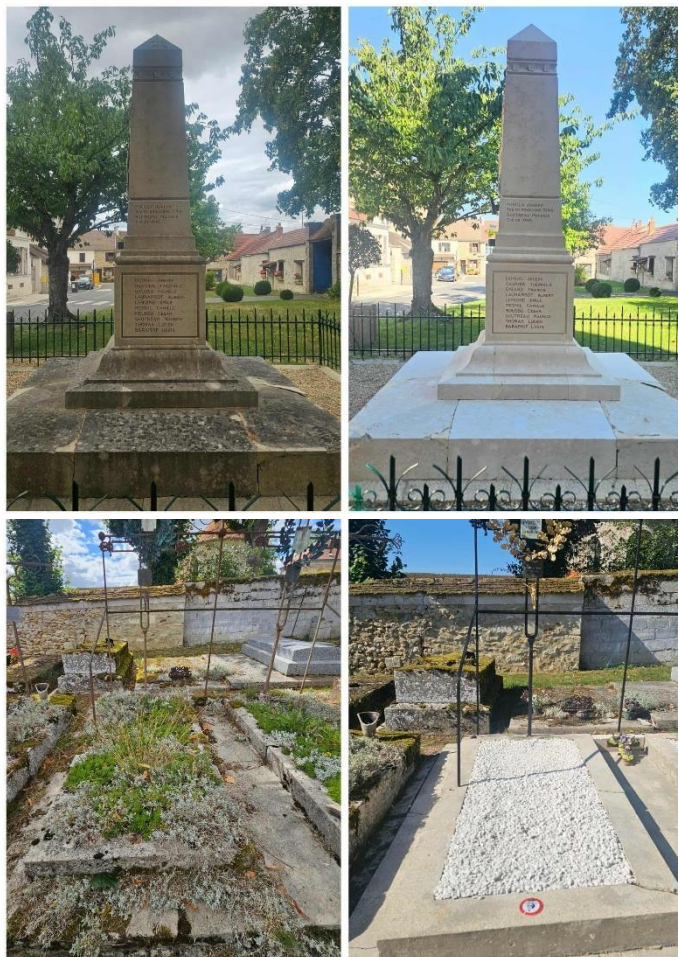
Début septembre, la commune a engagé des travaux de réhabilitation du Monument aux morts, de la plaque des soldats anglais ainsi que de quatre tombes de Morts pour la France. Ces lieux de mémoire, essentiels à notre histoire collective et au devoir de transmission, ont fait l'objet d'une restauration approfondie visant à leur redonner tout leur éclat et leur dignité.

Ce travail a été réalisé avec un soin remarquable par Virginie Varzeka et son entreprise *Lueur du souvenir*, dont le professionnalisme, la passion et la minutie méritent d'être salués. Grâce à son intervention, le Monument aux morts et les sépultures concernées présentent aujourd'hui un aspect rénové et respectueux de la mémoire de celles et ceux qui ont donné leur vie pour la Nation.

Le résultat, unanimement apprécié, a pu être constaté lors de la commémoration du 11 novembre, ainsi que par l'ensemble de la population depuis.

Travaux réalisés par l'entreprise *Lueur du Souvenir*.

Coût global	3 084 €
Subvention Souvenir Français	1 035 €
Reste à charge	2 049 €



NETTOYAGE DES TOITURES

Dans le cadre de l'entretien et de la valorisation du patrimoine communal, des travaux de nettoyage de toitures ont été réalisés au cours du mois de mai 2025.

L'entreprise *Magik'lin* est intervenue sur plusieurs bâtiments communaux, à savoir la toiture de l'église Saint-Étienne, située dans le bourg, ainsi que celles de la mairie et de l'école. Les travaux ont également concerné l'église Saint-Martin à Villeneuve-la-Hurée.

Ces opérations ont permis d'éliminer les mousses et dépôts accumulés au fil du temps, contribuant ainsi à la préservation des bâtiments, à l'amélioration de leur aspect extérieur et à la prévention de dégradations liées à l'humidité.

Travaux réalisés par l'entreprise *Magik'lin*.

Coût global 22 370 €

FCTVA 3 670 €

Reste à charge 18 700 €



ENFANCE ET JEUNESSE

KERMESSE DES ECOLES



La kermesse des écoles de Voinsles et du Plessis-Feu-Aussoux s'est déroulée le 28 juin dernier sous une météo estivale, idéale pour célébrer la fin de l'année scolaire.

Grâce au travail des équipes enseignantes et encadrantes, ainsi qu'à la participation de l'association de parents d'élèves *Arcem Lutins*, la fête a rassemblé un grand nombre de familles et a conquis petits et grands.

Au programme : émotion avec les spectacles des enfants, et moments de rires grâce aux stands de jeux et activités variées. Une après-midi radieuse, ponctuée de sourires et de bons souvenirs partagés, qui restera gravée dans la mémoire de tous les jeunes participants.



LE MARCHE DE NOEL

Le vendredi 19 décembre, les écoles maternelle Jean de La Fontaine et élémentaire Jean Commère ont organisé leur traditionnel marché de Noël à Voinsles.

Les équipes enseignantes ont exposé les créations réalisées par les élèves à l'occasion de la fin d'année et ont invité les familles à venir partager un moment convivial, tout en découvrant et récupérant les œuvres de leurs enfants.

L'association *Arcem Lutins* était également présente avec une buvette, proposant sablés maison et autres gourmandises. La commune tient à remercier chaleureusement l'association pour toutes ses actions menées au profit des enfants et des écoles, contribuant à faire de cet événement un véritable succès.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES – RENTREE 2026



Les enfants nés en 2023 ainsi que les nouveaux arrivants sur la commune peuvent dès à présent être inscrits en mairie pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

Pour procéder à l'inscription, merci de vous présenter en mairie muni :

- du livret de famille,
- d'un justificatif de domicile.

 N'attendez pas le dernier moment pour effectuer cette démarche !

LE MOT DE LA COMMISSION ECO-CITOYENNE

SERRE DU VERGER COMMUNAL

Au mois de mai dernier, plusieurs membres de la commission écocitoyenne se sont mobilisés pour aménager la serre du verger communal. Afin de faciliter l'entretien et de limiter la prolifération des mauvaises herbes, une bâche a été installée au sol. Des jardinières ont également été mises en place, permettant l'accueil de nouvelles plantations. À cette occasion, des plants de tomates ainsi que différentes plantes aromatiques ont été plantés.

Cet aménagement contribue à la mise en valeur du verger communal et s'inscrit pleinement dans une démarche de respect de l'environnement et de promotion d'actions écocitoyennes au sein de la commune. La municipalité remercie l'ensemble des bénévoles impliqués pour leur engagement et leur travail.



COLLECTE DES SAPINS

Une nouvelle initiative a vu le jour avec la collecte des sapins de Noël cette année. Jusqu'à fin janvier, les sapins peuvent être déposés au verger communal. Ils seront ensuite broyés par notre agent communal grâce au prêt d'un broyeur proposé par la Communauté de communes du Val Briard. Les habitants qui le souhaitent peuvent ensuite récupérer une partie de ce broyage ; la demande est à faire auprès du secrétariat.



RAPPELS DES BONS USAGES

NUISANCES SONORES

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc....) sont autorisées :

- De 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h du lundi au vendredi ;
- De 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h le samedi ;
- De 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.



Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteurs et de réparation de véhicules sont interdits sur la voie publique. Les réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite sont tolérées.

DEJECTIONS CANINES



Pour des raisons sanitaires, il est strictement interdit de laisser les crottes de chien sur les trottoirs, les voies publiques, ainsi que dans les espaces verts et les aires de jeux destinées aux enfants. Chaque propriétaire est tenu de ramasser les déjections de son animal et de les déposer dans les corbeilles à proximité. Le non-respect de cette règle constitue une infraction passible d'une amende de 135 €.

Pour faciliter le respect de cette obligation, un distributeur de sacs est mis à votre disposition à côté de l'aire de jeux. La commune remercie les habitants pour leur civisme, qui contribue au bien-être et à la sécurité de tous.

BACS À DÉCHETS

Les bacs à déchets doivent être déposés sur le domaine public uniquement la veille du jour de collecte. En dehors de ces tournées, ils doivent être entreposés dans les propriétés. Ils ne peuvent être laissés ni sur les trottoirs ni sur les emplacements dédiés au stationnement, au risque de gêner la circulation des piétons ou d'empêcher l'accès aux véhicules.



BRULAGE DE DECHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'égallages et autres est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne.

Il est possible d'utiliser vos déchets verts en compost ou en paillage, car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps. Il est également possible de déposer vos déchets verts en respectant les règles mises en place par votre déchetterie. En revanche, il est interdit de brûler vos déchets verts (secs ou humides). En effet, brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD

TRANSPORT A LA DEMANDE : PROXIBUS

La Communauté de communes a confié l'organisation du Transport à la Demande (TAD) à Viabus, lauréat du marché public.



Depuis septembre, plusieurs améliorations ont été mises en place :

- Deux nouveaux véhicules blancs de 9 places circulent sur l'ensemble du territoire et desservent également quatre communes extérieures au Val Briard : Pézarches, Tournan-en-Brie, Villeneuve-le-Comte et Mormant.
- 168 arrêts sont désormais desservis, dont deux nouveaux à Favières et un à La Houssaye-en-Brie.
- Les horaires ont été élargis : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (hors jours fériés) et le samedi matin de 9h00 à 13h00.

Réserver un trajet est simple et se fait selon trois options :

1. Par téléphone, au 01 60 02 32 32, du lundi au vendredi de 9h à 17h (hors jours fériés).
2. En ligne, sur le site proxibus.viabus.fr, avec une interface claire, une carte dynamique et un calendrier.
3. Via l'application mobile ProxiBus, disponible sur l'App Store et le Play Store, pour suivre l'arrivée du véhicule et recevoir en temps réel les notifications du chauffeur.

Ces améliorations rendent le TAD plus accessible, pratique et connecté, pour faciliter les déplacements de tous sur le territoire.

SERVICE JEUNESSE



La Communauté de communes du Val Briard accompagne les 11-17 ans tout au long de l'année grâce à un Service Jeunesse accessible dans chacune des 21 communes du territoire. Conçu pour encourager l'autonomie, la curiosité et l'esprit citoyen, il propose un ensemble d'actions variées permettant aux jeunes de se rassembler, de découvrir de nouvelles activités et de s'engager dans la vie locale. Le programme s'articule autour de séjours, stages sportifs et culturels, mais aussi de formations BAFA et d'actions citoyennes ouvertes à tous.

Ces rendez-vous sont proposés à chaque période de vacances scolaires, ainsi que les mercredis après-midi et les vendredis soirs, pour s'adapter au rythme des collégiens et lycéens. Inscriptions auprès du service Jeunesse au 01 81 20 04 08 ou par mail : jeunesse@valbriard.fr.

REFONTE DU SITE INTERNET DU VAL BRIARD

Plus ergonomique, plus accessible et encore plus riche en informations, il a été conçu pour faciliter vos démarches et vous accompagner au quotidien. Agenda, services, infos pratiques... tout est à portée de clic, que vous soyez sur ordinateur, tablette ou smartphone. En ligne depuis le 15 août, n'hésitez pas à aller le découvrir ! www.valbriard.fr



PERMANENCES FRANCE SERVICES

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Depuis septembre, la Communauté de communes du Val Briard a développé le dispositif France Services afin de rapprocher le guichet unique des habitants. La montée en charge est progressive, et un bilan sera effectué après six mois pour adapter le nombre de permanences en fonction de la fréquentation. À ce jour, 11 communes sur 21 bénéficient de ce service.

La commune a souhaité s'inscrire dans cette démarche. Une permanence sera assurée de janvier à juillet 2026, tous les 15 jours le lundi matin de 9h30 à 12h à la mairie de Voinsles.

Vous pouvez également vous rendre directement à France Services à Rozay-en-Brie :

- Adresse : 6 rue Alphonse Lamartine, 77540 Rozay-en-Brie
- Horaires : du mardi au vendredi de 9h à 13h ; lundi et mercredi de 13h30 à 17h30
- Contact : 09 74 35 21 15 – valbriard@france-services.gouv.fr

Pour rappel, France Services est un guichet unique qui permet d'accéder aux principaux organismes de service public dans un seul lieu. Les agents sont formés pour accompagner les habitants dans la réalisation de démarches administratives numériques ou en ligne, pour des partenaires tels que :

- DGFIP (impôts)
- CAF (allocations familiales)
- Assurance maladie et retraite
- ANTS (titres sécurisés)
- France Travail
- La Poste
- MSA (Mutuelle Sociale Agricole)
- Point justice



France Services propose également un accompagnement spécifique :

- Pour les particuliers employeurs : création de compte CESU/Pajemploi, accès au crédit d'impôt...
- Pour les salariés de particuliers employeurs : impression des bulletins de paie, suivi des droits auprès de France Travail
- Pour les auto-entrepreneurs : informations et démarches en ligne auprès de l'URSSAF (déclaration de chiffre d'affaires, attestations...)

Enfin, la structure de Rozay-en-Brie met à disposition des postes informatiques en libre-service pour vos démarches numériques : création d'une adresse mail, impression ou scan de justificatifs, simulation d'allocations, création d'identifiants pour accéder aux services publics en ligne. Les agents de France Services accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques du quotidien.

Grâce à France Services, vos démarches administratives deviennent plus simples et accessibles, directement près de chez vous.

■ LABELLISATION DE L'ENVOLEE

Le ministère de la Culture a récompensé le travail entrepris à L'Envolée, en lui attribuant l'appellation Scène d'intérêt national Art en Territoire. Cette distinction place notre Pôle artistique parmi un cercle restreint de lieux labellisés en France. Depuis son ouverture en 2023, L'Envolée s'affirme comme un espace d'innovation et de partage culturel : spectacles pour tous, projets fédérateurs, inclusion des publics, éducation artistique, promotion de la lecture...

Ce label vient confirmer le rôle essentiel de L'Envolée dans le rayonnement culturel de notre territoire.



■ MARPA

La Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) de Rozay-en-Brie est un établissement non médicalisé, géré par une association, qui accueille des personnes valides de plus de 60 ans (GIR 5 et 6).

La résidence compte 23 logements : 22 T1 bis, dont 2 réservés à l'hébergement temporaire, et un T2. Chaque logement dispose d'une double entrée, par les espaces collectifs et par un accès extérieur privatif. Ils sont tous équipés d'une cuisinette, d'une salle d'eau avec douche et d'un vaste placard de rangement.



Une présence est assurée 24h/24, avec des services facilitant le quotidien : restauration, entretien du linge et animations quotidiennes. La MARPA offre un cadre de vie convivial favorisant l'autonomie, la liberté et les relations sociales.

MARPA des Sources de l'Yerres – Rozay-en-Brie
Tél. : 01 64 42 98 01

■ SALON DE L'HABITAT ET RENOVATION LE 16 MAI 2026

Le Salon de l'Habitat et de la Rénovation énergétique du Val Briard revient pour le 16 mai 2026 pour une 2ème édition à la Ferme communautaire au 2 rue des vieilles chapelles, Les Chapelles Bourbon. Ce rendez-vous incontournable est l'occasion pour les habitants du territoire de rencontrer les entreprises locales spécialisées dans la rénovation énergétique et l'adaptation des logements. Que vous soyez en réflexion ou déjà engagé dans un projet, vous trouverez sur place des solutions concrètes, des conseils personnalisés et des ateliers tout public animés par de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Artisans, entreprises, exposez gratuitement ! Vous êtes chauffagiste, menuisier, spécialiste de l'isolation, ou expert en adaptation des logements ? Ne manquez pas cette opportunité unique de présenter votre savoir-faire et de rencontrer un public en quête de solutions pour améliorer son habitat.

Clôture des inscriptions : 1er avril 2026.

En partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment 77.

Téléchargez dès maintenant le formulaire de demande de participation et renvoyez-le à :

k.andre@valbriard.fr



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE



La Communauté de communes du Val Briard propose un service de portage de repas à domicile à destination des personnes de 70 ans et plus, ainsi qu'aux personnes en difficultés passagères, sans condition d'âge sur justificatif médical.

Les repas, équilibrés et élaborés par une nutritionniste, sont livrés directement au domicile, selon une fréquence choisie et sans engagement. Les livraisons ont lieu du lundi au jeudi, avec anticipation pour le week-end.

Le tarif est fixé à 8,50 € TTC par repas. Depuis le 1^{er} septembre 2024, le coût de la livraison ouvre droit à un crédit ou une réduction d'impôt de 50 %, selon la situation fiscale.

📞 Renseignements : 01 64 51 35 22 – portage@valbriard.fr

🌐 www.valbriard.fr

FESTI'VAL BRI'ART



Du 11 mars au 15 avril 2026, la salle L'Envolée, située aux Chapelles-Bourbon, accueillera une programmation culturelle exceptionnelle dans le cadre de la labellisation de L'Envolée. Cet événement marque une reconnaissance importante de la qualité artistique et de l'engagement culturel du lieu sur le territoire du Val Briard.

Les spectacles se dérouleront à L'Envolée, à l'exception du spectacle « Coucou », présenté sous chapiteau à Châtres. Afin de rendre la culture accessible au plus grand nombre, un tarif unique est proposé pour l'ensemble de la programmation :

- 5 € pour les adultes
- 3 € pour les enfants

La billetterie en ligne est ouverte depuis le lundi 19 janvier 2026 ; le programme complet de cette saison culturelle est à retrouver dans le magazine du Val Briard de décembre 2025, distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres du territoire.

APPLICATION CITYALL

Vous souhaitez être informé de l'actualité de la Communauté de communes du Val Briard ?

Rejoignez-nous sur nos pages Facebook, instagram et l'appli CITYALL téléchargeable gratuitement sur votre smartphone.



Retrouvez les précédents numéros du Petit Vincelais sur le site internet :

<https://www.mairie-de-voinsles.com/blog/bulletin-municipal>

ou en version papier au secrétariat de la mairie

FETES ET CEREMONIES

PIQUE-NIQUE AU VERGER

L'été dernier, Vincelaises et Vincelais se sont retrouvés au verger pour un pique-nique festif. Quelques tables à l'ombre des arbres, des chaises, un barbecue maison et une musique d'ambiance ont suffi à créer une atmosphère chaleureuse.

Chacun a partagé ses plats, ses histoires et ses rires jusqu'à tard dans la soirée du 13 juin, sous un ciel étoilé qui a ajouté une touche de magie à cette douce soirée d'été.



FETE DU VILLAGE 2025

La fête du village 2025 a une nouvelle fois rassemblé Vincelais et visiteurs autour d'un programme varié. Malgré des conditions météorologiques peu favorables, cette manifestation traditionnelle a confirmé son rôle essentiel dans la vie communale, en offrant des moments de partage, de convivialité et de rencontre.



Cette édition a été marquée par une belle diversité d'animations accessibles à tous les publics. Jeux en bois, atelier maquillage, tir à l'élastique, trampoline, manèges et animations foraines ont rythmé l'après-midi et la soirée du samedi. La gratuité des jeux entre 15h et 18h a été particulièrement appréciée par les familles, permettant au plus grand nombre d'en profiter.

Le programme sportif et bien-être s'est enrichi cette année avec plusieurs initiations et démonstrations : yoga et pilates proposés par Sophie Frette-Constant, découverte du pickleball avec le COVY, tournoi de pétanque organisé par les élus, ainsi que la démonstration très applaudie du Rozay Twirling et de ses athlètes. La traditionnelle retraite aux flambeaux a malheureusement été écourtée sous la pluie. Le feu d'artifice sonorisé, un moment toujours très attendu, a illuminé le ciel de la commune sous les applaudissements du public.



Le dimanche, la brocante annuelle, contribuant chaque année à l'attractivité de l'événement, a été écourtée par la pluie. La restauration et la buvette ont cependant participé à l'ambiance conviviale du week-end grâce aux foodtrucks *Chaquality*, *Juan de la Castilla*, *JL Pizzas* et *Bapt Pizzas*, ainsi que l'association *Arcem Lutins*, dont la tenue de la buvette soutient les actions au profit des élèves du RPI. Le *Secours Catholique / Caritas* de Rozay-en-Brie était également présent pour apporter son soutien et faire connaître ses actions solidaires.



L'organisation de cette fête repose sur l'implication conjointe des bénévoles, des agents communaux, des élus et de nombreux partenaires et prestataires, parmi lesquels *Jeannot le brocanteur*, *FMA Pyrotechnique*, *Ludik* et les forains. Une mobilisation collective qui permet, chaque année, de proposer un événement fédérateur, à l'image du village.

■ COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE – UN PEU D'HISTOIRE

L'armistice du 11 novembre 1918 a marqué la fin de la Grande Guerre. Pour Voinsles, comme pour toutes les communes de France, c'est alors le moment d'honorer la mémoire des soldats morts pour la patrie.

La première cérémonie du 11 novembre dans notre commune a eu lieu en 1920. Un cortège rassemblant anciens combattants, sapeurs-pompiers, enfants des écoles, pupilles de la Nation et municipalité s'est rendu au cimetière pour déposer des gerbes sur la tombe de Louis Cartier, victime civile fusillée par les allemands à Vaudoy-en-Brie, ainsi que sur celles des trois soldats britanniques inhumés à Voinsles.



Carte postale de 1905



Carte postale vers 1922

Pour financer l'érection d'un monument aux morts, une souscription publique a permis de recueillir 1 038,55 francs, complétés par un crédit de 5 300 francs voté par le Conseil municipal et une subvention de l'État. Le monument fut implanté sur la place du village, malgré les pétitions de plusieurs familles souhaitant son implantation dans le cimetière. M. Alexandre Rémy protesta contre ce choix et refusa que le nom de son fils figure sur le monument. Ainsi, quatre soldats de la commune ne sont pas mentionnés sur le monument aux morts, sans doute pour des raisons similaires.



Après la guerre, de nombreuses familles souhaitaient rapatrier les corps de leurs proches, initialement enterrés provisoirement près du front. La loi du 31 juillet 1920 permit ce rapatriement aux frais de l'État sur demande des familles. À Voinsles, six familles entreprirent cette démarche, et seuls quatre corps purent être rapatriés. Le 4 février 1921, le Conseil municipal décida d'offrir la gratuité des concessions pour ces soldats morts pour la France.

Récemment, les tombes de ces soldats ont été rénovées par *Lueur du Souvenir*, avec le soutien financier du Souvenir Français, permettant à tous de rendre hommage dignement à ces héros.

Il est important de ne pas oublier les autres soldats de Voinsles, dont le sacrifice est inscrit dans l'histoire :

- Ancelin Germain Hubert, 23 ans, décédé à Thory (Somme) le 4 avril 1918
- Bourdette Anatole, 31 ans, décédé à Mont Hemmel (Belgique) le 8 novembre 1914
- Buisson Fernand Edmond, 31 ans, décédé à Souchez (Pas-de-Calais) le 1er juillet 1915, inhumé à Notre-Dame de Lorette
- Camus Marcel, 21 ans, décédé à Épargnes (Meuse) le 28 mars 1917
- Chevallier Eugène Alexandre, 33 ans, décédé à Joigny (Yonne) le 3 juillet 1918
- Dupuis Joseph Alphonse, 35 ans, décédé à Malo-les-Bains (Nord) le 12 février 1915, inhumé à Dunkerque
- Lauransot Albert, 27 ans, décédé à Bois-le-Prêtre (Meuse) le 9 juin 1915, inhumé à Montauville
- Lemoine Émile, 35 ans, décédé à Givenchy-en-Gohelle (Pas-de-Calais) le 15 novembre 1915
- Mesnil Camille, 32 ans, décédé à Champenoux (Meurthe-et-Moselle) le 14 septembre 1914
- Rémy Victor Honoré, 33 ans, décédé à La Targette (Pas-de-Calais) le 14 octobre 1914
- Sautreau Maurice, 25 ans, décédé à Meurissous (Meuse) le 11 décembre 1915
- Sovy Georges, 32 ans, décédé à Écureuil-sur-Coole (Marne) le 29 octobre 1918
- Vergnaud Albert Henri, 31 ans, décédé à Rancourt (Somme) le 25 septembre 1916
- Canapé Robert Henri et Chotard Jules, enterrés à la nécropole de Noviant-les-Prés
- David Émile Auguste et Noël Fernand Lucien, inhumés à Cerisy et Notre-Dame de Lorette

Enfin, pour les soldats disparus, les actes de décès ont été établis après la loi du 25 juin 1919, sur demande familiale ou ministérielle :

- Moussu César Alfred, disparu le 10 novembre 1914, transcription le 4 juin 1920
- Thomas Lucien René, disparu le 20 septembre 1915, transcription le 25 juillet 1921

Chaque année, le 11 novembre, la commune se rassemble pour honorer leur mémoire, rappeler le sacrifice de ces jeunes hommes et perpétuer le devoir de mémoire pour les générations futures.

LE CARNET VINCELAIS

La municipalité félicite les heureux parents et souhaite la bienvenue à :

NIAMBA Noam, Kwamé	né le 05/01/2025
WOIRGARD Aïdan	né le 15/07/2025
PIRES Jayna, Anne-Marguerite, Perrine	née le 23/10/2025
PASCUAL DARAGON Nino, Florès, Eric	né le 05/11/2025
MARILLAT Ayana, Jocelyne, Amantine	née le 12/11/2025
LIMON Ambre, Jade	née le 10/12/2025
JOURDAIN Léa, Eva	née le 29/12/2025



Meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés !

Mme Pauline BOURGIS et M. Rémy MARTINEZ

Mme Céline GAMBIN et M. Patrick LAUREAU

Toutes nos condoléances aux familles de nos disparus.

Madame Marie-Louise VAN DE VELDE

Monsieur Rufin JOSIAS

Madame Thérèse LECEURS